



DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de Rennes

MAIRIE
de
35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ
Tél. 02.99.55.20.23

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 27 AVRIL 2015

L'an deux mil quinze, le 27 avril à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 23 avril conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de dix-huit à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire.

PRESENTS : M. Jacques RICHARD, Maire ;
Mme Josette MASSON, M. Christian DUMILIEU, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI,
M. Gérard PERRIGAULT, Mme Danielle BRETTEL, M. Emmanuel PÉРАН, adjoints ;
Mme Angélique CUPIF, M. Nicolas FÉVRIER, Mme Marie-Annick GOUPIL, M. Fabien LEMÉE,
Mme Florence LEMONNIER-PERRIGAULT, Mme Elisabeth MARQUES, Mme Carole PILON,
M. Michel RAVAILLER, M. Philippe ROUVIER, M. Thierry SAMSON, Mme Chantal THIBAUT,
conseillers municipaux ;
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt trois

ABSENTS Mme Virginie DUMONT (pouvoir à Jacques RICHARD), M. François GUELET, M. Francis HARCHOUX (pouvoir à M. Thierry SAMSON), M. Mickaël LEBRUN (pouvoir à Mme Carole PILON), Mme Marie-Geneviève MULOT-AUBRY

Secrétaire de séance : M. Fabien LEMÉE, assisté de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

Ayant constaté que le quorum est atteint, Monsieur le maire ouvre la séance à 20h05.

LE CONSEIL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

N°DÉLIB	DOMAINE	OBJET	VOTE
2015.062	Affaires scolaires	<u>Rentrée 2015 : modification de la carte scolaire</u> PREND ACTE du courrier du l'inspecteur d'académie faisant état de l'affectation conditionnelle d'un emploi à l'école maternelle et du retrait d'un emploi à l'école élémentaire.	Unanimité
2015.063	Travaux	<u>Affaisement La Pilais : maîtrise d'œuvre et lancement des travaux</u> SOLLICITE la procédure d'urgence impérieuse, en application de l'article 35-II-1° du Code des marchés publics, pour l'attribution de la maîtrise d'œuvre et le lancement des travaux concernant l'affaisement de La Pilais. DÉCIDE dans ce cadre d'attribuer la maîtrise d'œuvre au Cabinet Bourgois pour un montant de 8 740 € HT. CHARGE M. Gérard PERRIGAULT de solliciter les entreprises pour les marchés de travaux, et de négocier les devis proposés.	Unanimité

2015.064	Urbanisme	<p><u>Révision du SCOT : rapport et conclusions motivées de la commission d'enquête</u></p> <p>PREND ACTE du rapport de la commission d'enquête de révision du SCOT du Pays de RENNES.</p>	Unanimité																														
2015.065	Finances	<p><u>Loyer EHPAD 2015</u></p> <p>FIXE le montant du loyer de l'EHPAD pour l'année 2015 à 96 640€ annuel, payable mensuellement.</p>	Unanimité																														
2015.066	Cadre de vie	<p><u>Adhésion au Concours Village Fleuri</u></p> <p>DÉCIDE d'adhérer à l'association « Conseil national des Villes et des Villages Fleuris ».</p> <p>DIT que l'adhésion est gratuite pour les années 2015 et 2016.</p>	Unanimité																														
2015.067	Domaine et patrimoine	<p><u>Montant du loyer La Cave Gourmande</u></p> <p>FIXE le loyer du bâtiment ancienne supérette, situé 2 Place des Halles, à 800 € à compter du 1^{er} novembre 2015.</p> <p>DIT que loyer n'est pas assujéti au régime de la TVA.</p> <p>CHARGE Monsieur le Maire de rédiger le bail commercial 3/6/9 correspondant.</p>	Unanimité																														
2015.068	Voirie et réseaux	<p><u>Programme voirie 2015 – validation et lancement de la consultation des entreprises</u></p> <p>VALIDE le programme d'entretien de la voirie pour l'année 2015.</p> <p>DÉCIDE de lancer le marché de travaux.</p>	Unanimité																														
2015.069	Voirie et réseaux	<p><u>Curage fossés 2015 – validation et lancement de la consultation des entreprises</u></p> <p>VALIDE le programme de curage des fossés pour l'année 2015.</p> <p>DÉCIDE de lancer le marché de travaux.</p>	Unanimité																														
2015.070	Bâtiments	<p><u>Attribution marché de travaux isolation salle omnisports</u></p> <p>VALIDE le choix de la CAO et DÉCIDE étant donné le résultat de l'analyse multicritères et conformément au règlement de la consultation d'attribuer le marché aux candidats suivants :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Lots</th> <th>Candidats retenus</th> <th>Montant € HT</th> <th>Options retenues € HT</th> <th>Total € HT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1- Isolation thermique intérieure</td> <td>MORAND BERRÉE</td> <td>75 774,21</td> <td>3 958</td> <td>79 732,21</td> </tr> <tr> <td>2- Polycarbonates latéraux</td> <td>FERRATTE</td> <td>41 779,02</td> <td>4 958</td> <td>46 737,02</td> </tr> <tr> <td>3- Menuiserie métallique</td> <td>PHILMÉTAL</td> <td>21 354,25</td> <td>7 248</td> <td>28 602,25</td> </tr> <tr> <td>4 - Electricité – Plomberie</td> <td>MARÉCHAL</td> <td>13 489,89</td> <td></td> <td>13 489,89</td> </tr> <tr> <td>5 - Cloisons – revêtements</td> <td>FORZA</td> <td>16 062,00</td> <td></td> <td>16 062,00</td> </tr> </tbody> </table>	Lots	Candidats retenus	Montant € HT	Options retenues € HT	Total € HT	1- Isolation thermique intérieure	MORAND BERRÉE	75 774,21	3 958	79 732,21	2- Polycarbonates latéraux	FERRATTE	41 779,02	4 958	46 737,02	3- Menuiserie métallique	PHILMÉTAL	21 354,25	7 248	28 602,25	4 - Electricité – Plomberie	MARÉCHAL	13 489,89		13 489,89	5 - Cloisons – revêtements	FORZA	16 062,00		16 062,00	Unanimité
Lots	Candidats retenus	Montant € HT	Options retenues € HT	Total € HT																													
1- Isolation thermique intérieure	MORAND BERRÉE	75 774,21	3 958	79 732,21																													
2- Polycarbonates latéraux	FERRATTE	41 779,02	4 958	46 737,02																													
3- Menuiserie métallique	PHILMÉTAL	21 354,25	7 248	28 602,25																													
4 - Electricité – Plomberie	MARÉCHAL	13 489,89		13 489,89																													
5 - Cloisons – revêtements	FORZA	16 062,00		16 062,00																													

2015.071	Bâtiments	<u>Devenir du logement rue des Ecoles</u> DIT qu'un courrier recommandé avec accusé de réception sera envoyé à la famille dans le but de lui proposer un logement social de type 4 ; le courrier devra préciser qu'en cas de refus, une mesure d'expulsion sera mise en place. DIT que le devenir du bâtiment sera étudié par le conseil municipal quand il deviendra vacant.	Unanimité
----------	-----------	--	-----------

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30 heures.

Publié et affiché en mairie, à SAINT AUBIN D'AUBIGNÉ, le 6 mai 2015, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Jacques RICHARD
Maire


